



Mairie de BARBAZAN

4, Grand Rue Saint-Michel - 31510 BARBAZAN

T.05.61.88.30.06 - Mel: contact@commune-barbazan.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Pierre MAZZEGA PIERRE

Profession : président de l'association Les Idées sont dans la grange

Domicilié(e) : 8, avenue du Lac BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3331 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie à Au Parc des Thermes (ou au lac) de Barbazan, en fonction de la météo.

Du 24 juillet 2024 à 18 heures 30

Au 24 juillet 2024 à 23 heures 30

Pour le motif concert "Les Bastringues"

Veillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 27 juin 2024

Signature *P. Harroja*

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ

Article unique - Monsieur Pierre MAZZEGA PIERRE 8, avenue du Lac BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie.

Du 24 juillet 2024 à 18 heures 30

Au 24 juillet 2024 à 23 heures 30

Pour le motif concert "Les Bastringues" à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 27 juin 2024



Le Maire